

## Marcel Marty

---

**Question 1- Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ? Et nous dire quelles sont les matières que vous enseignez à UT1 Capitole ?**

*Je suis conservateur en chef à la BU de l'Arsenal. A mon arrivée à l'UT1, en 1998, le président de l'époque, Bernard Saint-Girons, s'appuyant sur mes deux activités professionnelles antérieures : ancien élève de l'Ecole normale supérieure et enseignant-chercheur, d'une part, et, d'autre part, membre des personnels des Instituts culturels français à l'étranger (j'ai exercé à l'Institut culturel d'Amsterdam, puis à celui de Munich), m'a demandé de construire des projets pour « cultiver » nos étudiants. Cette volonté se traduit, depuis lors, dans l'activité culturelle, très riche, offerte par les bibliothèques à la communauté universitaire, de même qu'au grand public toulousain. Parallèlement, j'ai été sollicité par la Faculté de Droit et TSM (ex. IAE) pour assurer des modules de formation de culture générale. Pour la Faculté de Droit, j'interviens, depuis sa création, au sein du Collège supérieur de Droit, et pour la préparation ENM.*

**Question 3- Selon vous, pourquoi un étudiant devrait s'inscrire au CSD ? et quelles sont les qualités recherchées chez les étudiants pour faire partie du CSD ?**

*Les avantages offerts par le CSD sont évidents, me semble-t-il. Chaque directeur, d'ailleurs, a à cœur d'améliorer le dispositif et, de Lycette Corbion à Guillaume Beaussonie, chacune et chacun ont imprimé leur marque, dans un souci permanent de réforme utile.*

**Question 2- Pouvez-vous nous préciser quelle est votre fonction au sein du CSD? Et pourquoi avez-vous accepté d'enseigner au Collège supérieur de droit ?**

*Depuis sa création, j'entretiens une relation privilégiée avec les responsables du CSD : Lycette Corbion, la pionnière, Jean-Christophe Gaven, Aurore Gaillet et, maintenant, Guillaume Beaussonie. Chacune et chacun sont conscients de l'importance de la fonction documentaire pour la réussite des étudiants : toutes les études démontrent que la bonne maîtrise de la documentation est une clef majeure pour réussir son parcours universitaire, de la Licence au Doctorat ! Parallèlement, chacune et chacun sont très attachés à développer la culture générale des étudiants, car c'est un complément essentiel des études de Droit – le Droit n'est-il pas, lui-même, un élément de la culture générale ? Certes, d'un point de vue pragmatique, une culture générale riche et diversifiée est déjà un atout décisif pour réussir l'examen d'entrée à l'Ecole des Avocats, ou réussir le concours de l'ENM ; mais, au-delà, toute personne responsable doit y être attachée, pour des choses aussi importantes que savoir d'où l'on vient, comprendre sa place dans la Cité, décrypter le monde dans lequel on vit, etc. La culture générale, ce n'est pas une accumulation stérile de savoirs, ni un vernis pour briller en société ; c'est disposer des informations pour comprendre, et faire le lien entre les faits, les choses, bref pour « s'arracher à la tyrannie de ce qui est », pour reprendre une belle expression de l'écrivain Danielle Sallenave. La culture générale pourrait avoir une place plus importante dans les cursus – et pas seulement en Droit ! –, mais je suis bien conscient que les nombreuses heures consacrées au Droit ne le permettent pas, bien évidemment.*

*Lorsque j'ai été sollicité par Lycette Corbion, la première année du CSD, j'ai immédiatement répondu positivement, heureux de la place qu'un tel parcours accorde à la culture générale (même si c'était pour un nombre limité d'interventions). Les Collégiens constituent un public privilégié : ce sont des étudiants très motivés, ouverts et curieux, qui ont le goût de l'effort.*